

Extrait du registre des délibérations

Le 28 aout deux mil vingt-quatre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gislain BOURY, en suite de convocation en date du 22 aout adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Lamotte Charlotte et Crampon Cathy absentes excusées

Madame Hombert Elise élue Secrétaire de séance,

Délibération N° 28082024.24

Objet : Avis Plan de Mobilité Simplifié

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'intercommunalité du Sud Artois est devenue autorité organisatrice de mobilité locale à la suite de la prise de compétence mobilité.

Avec cette prise de compétence, Monsieur le Maire précise que l'intercommunalité du Sud Artois a souhaité définir sa stratégie en matière de mobilité en élaborant un Plan de Mobilité Simplifié (PMS). Ce plan se veut être une vision prospective à un horizon 10-15 ans des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y répondre.

Monsieur le Maire détaille le programme d'actions du plan de mobilité qui s'articule autour de cinq axes stratégiques, déclinés dans quatorze actions opérationnelles.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'arrêt projet du Plan de Mobilité Simplifié qui a fait l'objet d'un délibéré du conseil communautaire le 9 juillet 2024 (délibération n°2024-102) est soumis à une phase de consultation des personnes publiques associées et à une phase de concertation de la population conformément aux articles L.1214-36-1 et R.1214-12 du code des transports. C'est donc à ce titre que le conseil municipal est appelé à émettre un avis motivé sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de l'intercommunalité du Sud Artois

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Maire
Gislain BOURY



Signé, autorisé et envoyé par : Gislain BOURY
Date de signature : 29/08/2024
Publié sur le site de la Commune de BARASTRE

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le

ID : 062-216200824-20240828-28082024_24-DE

Nombre de membres en exercice : 10	Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 29/08/2024 et sa publication le 29/08/2024
Nombre de membres présents : 8	
Nombre de procurations : 0	
Nombre de suffrages exprimés : 8	
Vote : contre : pour : 8 abstention :	
Date de convocation : 22/08/2024	